

**DECISION DU PRESIDENT  
DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE L'OUEST RHODANIEN  
N°2020-021  
Habitat - Logement**

**Relative à l'attribution de subventions dans le cadre de l'opération « Revitalisation des centres bourgs »**

**Le Président de la Communauté d'Agglomération de l'Ouest Rhodanien**

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 5216-5 ;

Vu la loi n°2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19, notamment son article 4 ;

Vu l'ordonnance n°2020-391 du 1<sup>er</sup> avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de COVID-19, notamment l'article premier ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 69-2020-01-10-013 du 10 janvier 2020 relatif aux statuts et compétences de la communauté d'agglomération de l'Ouest Rhodanien COR ;

Vu la délibération de la COR n°2016-318 en date du 02 décembre 2016 concernant l'approbation de la signature de la convention « Opération de revitalisation du centre-bourg et du développement du territoire » sur les communes de Cours et de Thizy-les-Bourgs ;

Vu la délibération de la COR n°2018-010 en date du 17 janvier 2018 considérant que dans le contrat ambition région (CAR) un bonus performance énergétique peut être sollicité auprès de la Région Auvergne – Rhône-Alpes ;

Vu la délibération de la COR n°2019-134 du 25 avril 2019 concernant l'évolution de la grille de calcul d'attribution des aides financières dans le cadre du PIG, l'AMI et du Massif Central ;

Vu la délibération de la COR n°2019-352 du 14 novembre 2019 concernant l'évolution de la grille de calcul d'attribution des aides financières pour le PIG et le Massif Central dans le cadre de l'évolution des dispositifs nationaux ;

Vu la délibération de la COR n°2019-353 du 14 novembre 2019 concernant la mise en œuvre de différentes primes visant la réhabilitation des logements dans le cadre des programmes PIG, Massif Central et AMI ;

Vu l'avis donné en Conférence des Maires du 29 avril 2020 ;

## DÉCIDE

- d'attribuer les aides sur le secteur de revitalisation des centres bourgs pour les dossiers suivants :

Bénéficiaire	Adresse	Statut	Travaux	Montants des travaux TTC	Aide ANAH	Département	Aide COR	Aide Communale	Subvention Région Bonus CAR	Subvention totale
Mieszczak Paulette	9 Rue de l'Avenir Cours la Ville 69470 Cours	Occupant Rénovation Energétique et Autonomie	Installation d'une douche Chaudière gaz avec eau chaude sanitaire VMC Simple flux	10 162,07 €	5 045 €	500 €	1 078 €	539 € Périmètre de développement		7 162 €
Puillet Claude	88 Rue de Verciennes Cours la Ville 69470 Cours	Occupant Autonomie	Installation d'une douche Réfection de la salle de bain	8 661,36 €	2 832 €	500 €	1 000 €	500 € Périmètre de développement		4 832 €
Lamure-Fedon Clément et Bérangère	34 Rue Christorée Thizy 69240 Thizy les Bourgs	Occupant Rénovation Energétique	Isolation des murs laine de verre VMC simple flux	27 044,38 €	12 000 €	500 €	300 €	150 € Périmètre de développement		12 950 €
Pomet Frédérique	284, Chemin des Noisettes Thizy 69240 Thizy les Bourgs	Occupant Rénovation Energétique	Isolation du plancher bas laine de bois Menuiserie Bois Pompe à chaleur Air/Eau	24 938,69 €	12 000 €	500 €	300 €	150 € Périmètre de développement		12 950 €

Fait à Tarare, le 15 mai 2020

Le Président,

Michel MERCIER.

